



PREFET DE LOIR ET CHER
POINT DE SITUATION du 26 mai 2020

ELEMENTS NOUVEAUX

Fermeture cellule d'écoute psychologique

La cellule d'écoute psychologique mise en place par la ville de Blois durant la période de confinement est à ce jour arrêtée.

Procédure de prise en charge d'un cas symptomatique COVID à l'école

Le rectorat de l'académie Orléans-Tours a mis en place un protocole pour la conduite à tenir en présence d'un cas symptomatique.

Vous trouverez, en annexe, les 2 schémas établis, l'un pour la prise en charge d'un élève et l'autre, pour la prise en charge d'un adulte. Si un cas se présente dans un établissement scolaire (maternelle, primaire, collège ou lycée) c'est cette règle qui s'appliquera.

INFORMATIONS GENERALES

Déconfinement

Le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire a été complété par le décret n°2020-604 du 20 mai 2020.

Vous trouverez, en pièce jointe, le tableau synthétique reprenant les principales dispositions et intégrant les dernières évolutions législatives et réglementaires.

Personnes âgées

Les personnes âgées de plus de 65 ans sont les plus à risque de forme grave de Covid-19. Certaines actions ont été mises en place dans la période de confinement au niveau territorial par les collectivités locales et les secteurs associatifs. Il est important de les accompagner dans la période de sortie du confinement.

Pour cela, le ministère des Solidarités et de la Santé a lancé au niveau national une campagne de communication non stigmatisante pour mieux faire connaître les gestes barrières à mettre en place pour les plus vulnérables.

Par ailleurs, une plateforme rassemblant les outils utiles pour lutter contre l'isolement des aînés a été mise en place avec une rubrique pour les élus locaux : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/rompre-isolement-aîne>.

Réouverture des petits musées en Loir-et-Cher

Le décret n°2020-548 du 11 mai 2020, prévoit dans son article 10 que le préfet peut, après avis du maire, en autoriser l'ouverture.

Afin de disposer d'une procédure simple, la liste des musées du département bénéficiant de cette mesure a été définie par arrêté préfectoral le 14 mai 2020 (transmise avec le point de situation du 14 mai). Il appartiendra alors aux gestionnaires concernés de faire parvenir au préfet (pref-cip@loir-et-cher.gouv.fr) un dossier (demande écrite d'ouverture, engagement à respecter le cahier des charges « Petits musées » du ministère de la Culture et accord écrit du maire). À réception, le préfet adressera son accord écrit pour autoriser à nouveau l'accès du public à ces lieux.

Pour les établissements non présents dans la liste, il est possible de faire une demande d'ouverture en constituant le même dossier et en indiquant la catégorie d'ERP de l'établissement en l'envoyant à l'adresse courriel (pref-cip@loir-et-cher.gouv.fr).

FOURNITURES D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS

Achats de blouses en Loir et Cher

Le centre hospitalier de Blois a accepté de centraliser des commandes de blouses de protection réutilisables à destination des professionnels de santé. Ces derniers peuvent se rapprocher du centre hospitalier de Blois (direction des achats – logistique et patrimoine – 02 54 55 66 33) pour faire état de leurs besoins et convenir des modalités de paiement des achats.

Plate-forme nationale de vente opérée par la Poste

Comme indiqué dans le point de situation du 30 avril, la Poste a mis en place une plate-forme nationale de e-commerce : masques-pme.laposte.fr, afin de permettre au TPE/PME d'acheter des masques grand public pour leurs employés. Extension du dispositif de commercialisation de masques grand public de la Poste aux associations, aux micro-entrepreneurs, aux professions libérales et agricoles.

Plate-forme régionale d'approvisionnement en EPI (équipement de protection individuelle)

L'adresse de la plate-forme lancée par le président du conseil régional et le préfet de région, opérationnelle depuis le 20 avril, est la suivante: <https://equipements-protection-centre-valdeloire.fr/>

Production de gels et solutions hydroalcooliques

La liste des établissements industriels producteurs de gels et solutions hydroalcooliques de la région Centre-Val de Loire établie par la DREAL Centre Val de Loire est à l'adresse suivante : <https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

La plate-forme stopcovid19.fr a vocation à permettre la vente de gel dans des volumes industriels à destination de professionnels.

Masques de protection

La DIRECCTE a publié des informations à destination des salariés et des employeurs, sur la manière de choisir son masque sur son site internet : <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Masques-GHA-et-consommables-medicaux>.

Matériel pour les professionnels de santé

Tous les besoins en matériels et protections individuelles pour les professionnels de santé et les professions sociales et médico-sociales doivent impérativement être formulés auprès de la Cellule départementale d'appui de l'ARS.

ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr - Tél : 02 38 77 34 64 ou le 02 38 38 77 32 57

Les offres de dons de matériel peuvent être effectués auprès de la cellule d'information du public de la préfecture.

DIFFERENTS DISPOSITIFS D'APPELS AU VOLONTARIAT –

Réserve civique : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

En complément du site indiqué ci-dessus, des flyers sur les dispositifs suivants vous ont été transmis avec le point de situation du 20 avril :

Renfort COVID : www.renfort-covid.fr

Réserve civique : www.jeveuxaider.gouv.fr

Réserve sociale : adresses mails précisées dans le flyer

Mobilisation emploi : www.mobilisationemploi.gouv.fr

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Permanences à l'attention des victimes

- L'association France Victimes tient une permanence physique, tous les jeudis de 14h à 17h, au centre commercial Auchan de Vineuil.

Coordonnées France victimes : 02 54 33 39 63 – francevictimes41@orange.fr

- Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Loir-et-Cher assure des permanences pour les victimes de violences conjugales, le mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h dans les magasins SUPER U de Contres et de Chissay en Touraine. Ces permanences sont assurées en visio-conférence, un local et un ordinateur sont mis à disposition.

Mail : coordination.cidff41@orange.fr

FONCTIONNEMENT SERVICES PUBLICS

Cellule d'information du public (CIP)

la CIP est ouverte du lundi 25 mai au vendredi 29 mai 9h30 à 12h30.

ANNUAIRE DE CRISE

Rappel des coordonnées d'urgence

- numéro national Covid : 0 800 130 000
- Cellule d'information du public en préfecture 02-54-81-56-65
- SAMU : 15
- Police / Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18

Sanitaire

- **ARS** : Cellule d'appui
ARS-CVL-DD41-CRISE@ars.sante.fr – Tél : 02-38-77-34-64 ou le 02-38-38-77-32-57

Cellules psychologiques

- Mairie de Blois : écoute téléphonique de 14 h 00 à 17 h 00 au 02-45-35-24-61
- Croix Rouge : N° national d'écoute psychologique au 09-70-29-30-00

Éducation Nationale

- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)
- Questions sur la réouverture des écoles : 02-34-03-90-45
- Questions relatives au protocole sanitaire et à la santé des élèves : 02.38.79.41.31.

Économie et Finances

- **UD DIRECCTE**
- *Activité partielle : centre-ut41.activite-partielle@direccte.gouv.fr 02-54-55-85-72
- *Accompagner les entreprises de la région Centre-Val de Loire :
centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr
- *Mise à jour en temps réel des actualités : <http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/>

DDFIP

- Renseignements : Service des impôts des entreprises qui est dédié à chaque entreprise
- Difficultés significatives : Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF) : 02-54-55-12-30

Banque de France

Entreprises

Correspondant TPE-PME :

Renseignement : 0800 08 32 08 ou 02-54-55-44-02

Courriel : TPE41@BANQUE-FRANCE.FR

Médiation du crédit

Renseignements : 0 810 00 12 10

Saisine : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Particuliers

Services rendus aux particuliers (sur-endettement, incidents, etc.)

- Par internet : <https://accueil.banque-france.fr/index.html#/accueil>

- Par téléphone : 03-20-91-20-20

URSSAF

Travailleurs indépendants artisans commerçants : 39 57 (0,12€ / min + prix appel)

Employeurs ou professions libérales : 36 98 (service gratuit + prix d'un appel)

- **Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)** 02-54-44-65-83 espaceconseil@cma-41.fr

- **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** 02-54-44-64-11 contactcoronavirus@loir-et-cher.cci.fr

- **Chambre d'Agriculture de Loir et Cher** 02-54-78-75-75 cellule-covid-chambre@loir-et-cher.chambagri.fr

- **Groupement de prévention agréé de Loir-et-Cher (GPA 41)** 02-54-56-30-24 contact@gpa41.fr

Le GPA peut être consulté en cas de besoin pour faire le point sur les difficultés de l'entreprise et la mettre en relation avec les interlocuteurs ad hoc.